

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles
Année 2015**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant de 103 540 €.

Après avoir délibéré (7 abstentions en ce qui concerne le versement de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Festivités de fin d'année »), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1- à verser au titre de l'année 2015 les subventions, détaillées par domaine dans le tableau ci-dessous.

DOMAINES	Associations	Imputation budgétaire	Montants
ARTS PLASTIQUES ET METIERS D'ART	Ma Première Galerie – Subvention fonctionnement	6574.810.33	1 500 €
	Argile – Marché de potiers 2015	6574.810.33	600 €
CULTURE BRETONNE	Festival de Cornouaille – Subvention organisation Concours bagadou 3 ^{ème} catégorie	6574.810.33	15 000 €
MUSIQUE	Polarités – Subvention investissement Pôle Max Jacob	20421.810.33	2 000 €
APPEL A PROJETS FESTIVITES DE FIN D'ANNEE	Gros Plan	6574.810.33	2 440 €
	Oscac		8 500 €
	Elektrobus		72 000 €
	UJAP Badminton		1 500 €

2 - à signer les avenants financiers et conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Festival de Cornouaille ;
- Polarités ;
- Gros Plan ;
- Oscac ;
- Elektrobus.

Le maire,

Ludovic JOLIVET